



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Précision concernant les taxes municipales 2018

L'Île-Perrot, 2 février 2018 – Certains médias rapportent qu'il y a une hausse de 1,26 % des taxes pour les citoyens-propriétaires de la Ville de L'Île-Perrot. Le conseil municipal tient à apporter des précisions concernant la façon d'interpréter cette hausse.

Dans les faits, il n'y a aucune augmentation de taxe pour la valeur foncière des propriétés.

Toutefois, afin de se conformer aux obligations du gouvernement du Québec qui oblige toutes les municipalités à se doter d'un programme de collecte de matière organique d'ici 2020, la Ville de L'Île-Perrot n'a eu d'autre choix que d'imposer un tarif aux citoyens-propriétaires concernés par ce nouveau service. Ce tarif, basé sur le principe d'utilisateur-payeur, inclut les contenants uniformisés ainsi que les coûts pour les trois mois de service de cette collecte qui débutera en octobre 2018. La mise en place de ce nouveau service explique la légère hausse figurant sur les comptes de taxes. Il est à noter que l'achat du contenant ne constitue pas une charge récurrente.

- 30 -

Source : Élisabeth Guilbault
Directrice du Service des communications
Ville de L'Île-Perrot
514 453-1751, poste 327
eguilbault@ile-perrot.qc.ca